

COMPTE-RENDU du conseil municipal de Viviers-du-Lac

Séance du 11 avril 2022

Nombre de Conseillers : En exercice 19 Présents 16 Votants 17

Le lundi 11 avril 2022 à 19 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Robert AGUETTAZ.

Étaient présents : M. AGUETTAZ Robert, M. ANDREYS Stéphane, Mme ANDUGAR Sandrine, M. BELLOT Julien, M. CARON Bernard, M. CHEVALLIER Christophe, Mme GINET Jane, M. GRECARD Michel, Mme LAPLANCHE Delphine, Mme MARTINEZ Nathalie, Mme MERLIER Séverine, Mme MONANGE Myriam, Mme SPIRITO Marianne, M. ROBERT Alain, Mme SCAPOLAN Martine, Mme THULLIER Marlène.

Pouvoir(s) : M. PACCARD donne procuration à M. AGUETTAZ

Absent(s) : M. BENET, M. PLUCHE,

Convocation du conseil municipal envoyée le mardi 5 avril 2022,

Affichage de la convocation le mardi 5 avril 2022.

- Madame Nathalie MARTINEZ a été nommée secrétaire de séance,
- Approbation du compte rendu de la séance du 7 mars 2022,

1. Délibération D2022_022

Dérogation municipale au repos dominical

Dans le cadre de la suppression du P.N. n°18 et de l'implantation de 2 ouvrages d'art (routier et piéton) sur le chantier situé 198 chemin du mont Hymette, sur le territoire de la commune de Viviers du lac, l'entreprise RAZEL-BEC sollicite de la commune une dérogation au repos dominical pour les dimanches 20 mars, 27 mars, 10 avril et si besoin le 29 mai 2022.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **EMET** un avis favorable à la demande de dérogation au repos dominical présentée par l'entreprise RAZEL-BEC pour les dimanches 20 mars, 27 mars, 10 avril et 29 mai 2022 dans le cadre de la suppression du passage à niveau n°18.

2. Délibération D2022_023

Fiscalité : taux d'imposition communaux 2022

Considérant l'augmentation de la masse salariale et le programme d'investissement 2022, Monsieur l'adjoint au Maire, délégué aux finances, propose au conseil municipal une augmentation modérée de la fiscalité locale de 2 %.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **FIXE** pour l'année 2022 les taux d'imposition directs locaux suivants :
 - ✓ Taxe sur le foncier bâti : 26,94 %
 - ✓ Taxe sur le foncier non bâti : 64,54 %

3. Délibération D2022_024

Provisions pour créances douteuses

Considérant l'état des restes au 31 décembre 2021, la provision 2022 à constater pour dépréciation des créances s'élève à 110 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **FIXE** le montant de la provision pour créance douteuse à 110 € pour l'année 2022,
- **FIXE** le montant de la reprise sur provisions pour créances douteuses à 815 € considérant la nouvelle évaluation du risque de non revouvabilité.
- **DIT** que les crédits correspondants seront inscrits aux articles 6817 « dotations aux provisions pour dépréciation des actifs circulants » et 7817 « reprise sur provisions pour dépréciation des actifs circulants ».

COMPTE-RENDU du conseil municipal de Viviers-du-Lac Séance du 11 avril 2022

4. Délibération D2022_025 Budget primitif 2022

Monsieur l'adjoint au Maire, délégué aux finances, présente au Conseil Municipal le projet de budget primitif pour l'année 2022, lequel, compte tenu de l'augmentation de la masse salariale et du programme retenu pour les opérations d'investissement, a été élaboré en retenant comme hypothèse une augmentation modérée des taux d'imposition et un nouvel emprunt pour le financement de la section d'investissement.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le budget primitif de l'exercice 2022 qui se résume ainsi :
 - ✓ Recettes et dépenses de fonctionnement : 2.238.373,79 €
 - ✓ Recettes et dépenses d'investissement : 3.979.381,00 €

Questions / Informations diverses :

- Conseil d'école du 29/03/2022 : compte rendu,
- Réunions de quartiers : démarrage à compter du 12 mai 2022,
- Frelon asiatique : Grand lac souhaite faire une sensibilisation auprès des apiculteurs, la commune finance l'acquisition d'un piège à frelon asiatique,
- Prochain conseil municipal : 2 mai 2022 à 19h30, salle Henri BLANC.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h15.

**Le Maire,
Robert AGUETTAZ**